UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE

REGLEMENT DES VESTIAIRES

- Les vestiaires ne doivent pas être mixtes.

- Le sportif n'est pas autorisé à aller dans les vestiaires des sportifs de sexe opposé.

- Si la section ne dispose que d'un seul vestiaire, l'utilisation du vestiaire se fait à tour de rôle.

- L'utilisation d'un seul vestiaire pour les sportifs, les entraîneurs et les bénévoles n'est pas autorisée. Son utilisation se fait à tour de rôle.

- L'entrée dans le vestiaire se fait en frappant la porte, en s'annonçant et après avoir entendu une réponse donnant la permission d'entrer.

- Il est nécessaire de prévoir un temps suffisant pour se changer dans les vestiaires.

- Pour les sportifs qui ne sont pas en âge ou en capacité de se changer seuls, la présence du parent du même sexe est autorisée.

- Un sportif mineur ne doit pas se retrouver seul à seul dans le vestiaire avec un autre sportif mineur ou avec tout adulte.

- La présence d'un encadrant du même sexe peut être autorisée dans le vestiaire si celle-ci est jugée indispensable pour éviter toute dérive (chahut, rixes, comportements agressifs…).

- L'utilisation des téléphones portables et des appareils photographiques est interdite dans le vestiaire.

- L'utilisation de la cigarette électronique est strictement interdite dans le vestiaire.

- Les entrainements des groupes Loisirs, Compétition, Détection et Pépinière devront se faire à huis clos.

Date :
Nom et signature du licencié (ou du responsable légal) :

Adresse du siège : 4 bis avenue Charles Garcia - 94120 Fontenay-sous-Bois
Mail : siege@us-fontenay.com - Tél : 01.49.74.74.97.
www.us-fontenay.com - N° Siret : 317192771 00028 / Code ape : 9312Z